

(1) Époux ou Père

Prénoms Sathia

Nom ⁽²⁾ SOM

(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

né ⁽³⁾ le 1er octobre 1978
à 20 heures à Gennevilliers
(Hauts-de-Seine)
fils ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Sok SOM

et de ⁽⁵⁾ Vuoch Ny Lao

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 599
le ⁽⁶⁾ 02 juillet 2014

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾



Mariage célébré à _____

Il a été déclaré ⁽⁸⁾ _____

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n° _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

- (1) Ecrire selon le cas : « Epoux ou Père » ou « Epouse ou Mère ».
(2) En cas de double nom de famille, ajouter « (1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ...) ». En outre, lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du ... ».
(3) Ecrire selon le cas : « Né » ou « Née ».
(4) Ecrire selon le cas : « Fils de » ou « Fille de ».
(5) Prénoms et nom des parents.
(6) Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.
(7) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(8) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage » ou « qu'un contrat de mariage a été reçu le... par M...., notaire à... ».

(1) Épouse ou Mère

Prénoms Aurélie Emilie Tatiana

Nom ⁽²⁾ MANGON

(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

née ⁽³⁾ le 05 octobre 1984
à 15 heures 10 à Paris - Alfort
(Val-de-Marne)
fille ⁽⁴⁾ de ⁽⁵⁾ Daniel Marcel Bernard
Christian MANGON

et de ⁽⁵⁾ Claudine Jocelyne Jacqueline
VIÉVAL

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 0492
le ⁽⁶⁾ 13 mai 2015

MENTIONS MARGINALES ⁽⁷⁾

L'officier de l'état civil
Sceau ⁽⁶⁾



le _____ à _____ heures _____

L'officier de l'état civil
Sceau

(1) Prénoms _____
Nom _____
(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾ _____
L'officier de l'état civil
Sceau _____

(1) Prénoms _____
Nom _____
(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(2) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽³⁾ _____
L'officier de l'état civil
Sceau _____

- (1) Indiquer les Prénoms et Nom du défunt.
(2) Écrire selon le cas : « Décédé le » ou « Décédée le ».
(3) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

Premier ENFANT ⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 1696 / 2014
Le 21 Juin 2014 à 06 heures 03 min
est né(e) ⁽²⁾ Enola, Sonja SDM

Suivant déclaration conjointe du 21 Juin 2014

(1^{re} partie : _____ 2^{de} partie : _____)
du sexe féminin à Melun (Seine-et-Marne)
de ⁽³⁾ _____

reconnu(e) ⁽⁴⁾ le 23 Juin 2014 en cette Mairie par
son Maire.

Délivré conforme aux registres, le 23 Juin 2014
MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ _____

L'officier de l'état civil
Sceau _____



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____
à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES ⁽⁵⁾ _____
L'officier de l'état civil
Sceau _____

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivante déclaration conjointe en date du... » et/ou « (1^{re} partie : ... 2^{de} partie : ...) » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(5) Insrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

DEUXIÈME ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° 2683

Le 08 décembre 2017 à 06 heures 19
est né(e)⁽²⁾ Nolan, Vannarith SOM

Suivant déclaration conjointe du 26 juin 2014

(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

du sexe masculin à Melun
(Seine-et-Marne)
de⁽³⁾ _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ le 08 décembre 2017 en cette
mairie par son père.

Délivré conforme aux registres, le 08 décembre 2017.

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau



EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » ou « (1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».

ENFANT⁽¹⁾

EXTRAIT DE L'ACTE DE NAISSANCE N° _____

Le _____ à _____ heures
est né(e)⁽²⁾ _____

(1^{re} partie : _____ 2^{nde} partie : _____)

du sexe _____ à _____

de⁽³⁾ _____

reconnu(e)⁽⁴⁾ _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

EXTRAIT DE L'ACTE DE DÉCÈS N° _____

(6) _____

à _____

Délivré conforme aux registres, le _____

MENTIONS MARGINALES⁽⁵⁾

L'officier de l'état civil

Sceau

- (1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (premier, deuxième, troisième, etc.).
(2) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant, l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe en date du... » ou « (1^{re} partie : ... 2^{nde} partie : ...) » en cas de double nom de famille.
(3) Dans l'hypothèse où la page relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non détenu par une autorité française), la filiation maternelle établie par la désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de (prénoms, nom) née le... à... ».
(4) Préciser, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser, selon le cas : « par le père », « par la mère » ou « par les père et mère ».
(5) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.
(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le ..., » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».